

LE CONFLIT DE TRAVAIL
À L'USINE VIDOPIN

ex. unique

L'usine VIDOPIN est une usine qui fabrique des piles pour vendre sur le marché et pour fournir en monopole à l'armée du Sud Vietnam. Elle se trouve au coin de la rue Ngô-nhân-Tinh et du quai Lê-quang-Liêm. Elle emploie 650 ouvriers dont la plupart sont des filles. Cette usine existe depuis plus de 20 ans.

Le syndicat a été fondé dans cette usine depuis plus d'une année. Déjà un premier conflit a eu lieu au mois de mars dernier. Les principales revendications concernent surtout le travail supplémentaire: les ouvriers étaient payés seulement 200/o de plus pour les heures supplémentaires (Dimanche et jour de fête comme travail de nuit). Après une grève de 23 jours (du 8 au 31 mars 1971), la Direction a dû céder: 100/o de plus pour le travail le dimanche et jour de fête; 500/o de plus pour le travail de nuit.

Seulement la Direction a profité d'une faute commise par les grévistes pour tenter un procès aux meneurs: Ceux-ci sont condamnés par la Première Instance le 29-5-1971 à des peines allant de 6 au 4 mois de prison pour avoir enfermé les hommes du patron dans l'usine une journée (les grévistes ont fermé l'usine à cadenas).

I. ORIGINE DU CONFLIT ACTUEL

Le 14-8-1971, les trois délégués du syndicat ont adressé à la Direction, au nom de 420 ouvriers, une demande en 4 points:

1/. Augmenter le salaire de 300/o.

Le coût de la vie a sans cesse augmenté à une allure vertigineuse: le riz qui est une nourriture de base coûtant le 1-5-1971 4500\$ le quintal devrait s'acheter le 1-9-1971 6500\$ le quintal (ce qui correspond à une élévation de 450/o par rapport au prix du 1-5-1971. Le riz coûte actuellement (28-11-1971) 7700\$ le quintal (ce qui revient à une élévation de 710/o par rapport au prix du 1-5-1971).

Le salaire des ouvriers a été réajusté une dernière fois le 1-5-1971. Voici les fiches de paie de Mme Nguyễn-thị-Ngọc-Hoa, n° 376,

qui est entrée à l'usine depuis le 1-7-1967;

- Mars 1971, avant le réajustement du 1-5-1971 :

salaires de base	203\$
allocation pour cherté de vie	61\$
	<hr/>
Total	264\$

- Juillet 1971, après réajustement du 1-5-1971 :

salaires de base	218\$
Allocation pour cherté de vie	65,4
	<hr/>
	283\$40

Le coût de la vie a augmenté de 45% et les ouvriers ont demandé une augmentation de 30%. D'ailleurs avec 283\$40 par jour le 1-5-1971, Mme Nguyễn-thị-Ngọc-Hoa a pu acheter 6,3kg de riz; mais avec le salaire augmenté de 30%, elle aurait pu acheter seulement 5,3kg de riz le 1-9-1971.

- 2/. Accorder aux femmes le même salaire, si elles font le même travail que les hommes.
- 3/. Continuer de donner des bourses aux enfants des ouvriers qui vont à l'école comme l'an dernier.
- 4/. Donner des masques pour les ouvriers qui travaillent dans la poudre noire. Le service sanitaire du Ministère du Travail a envoyé une circulaire aux usines fabricantes des piles, recommandant l'équipement de masques pour les ouvriers dans la poudre noire.

II, DÉVELOPPEMENT DU CONFLIT

-Le 22-8-1971, ayant attendu vainement une semaine la réponse du patron, les 420 ouvriers et ouvrières de l'usine ont porté plainte devant le Service du Travail de la Capitale.

-Le 24-8-1971, le patron a unilatéralement affiché une circulaire prévoyant l'augmentation, à partir du 1-9-1971, de l'allocation pour la cherté de vie de 50% pour ceux qui ont un salaire de base au-dessus de 200\$, et de 40% pour ceux qui ont un salaire de base au-dessus de 200\$.

Pour Mme Nguyễn-thị-Ngọc-Hoa, fiche de paie 376, qui a un salaire de base de 218\$, aurait une augmentation de 40%, ce qui revient à 26\$,16 par jour. Les ouvriers ont revendiqué une augmentation de 30% du salaire de base, ce qui revient à 65\$,4 par jour.

3

-Le 15-9-1971, les représentants des ouvriers ont été convoqués chez le Service du Travail de la Capitale: Ils ont fait connaître à l'autorité du Travail que les ouvriers ne sont pas satisfaits avec l'augmentation des allocations pour la cherté de vie, décidée unilatéralement par la Direction.

-Le 30-9-1971, il y a eu une dispute à l'usine entre le contre-maitre Tô-huê-Chuong et une ouvrière nommée Trương-thị-Xuân.

Le 1-10-1971, la Direction a décidé de renvoyer Mlle Trương-thị Xuân pour avoir malmené un contre-maitre.

-Le 2-10-1971, les ouvriers de l'usine ont commencé une grève sur le tas, pour protester contre le renvoi injuste d'une de leurs camarades. Car, d'après le point de vue des ouvriers, c'est le contre-maitre qui a provoqué le scandale pour fournir au patron le prétexte de renvoyer une militante active du syndicat.

-Le 6-10-1971, l'Inspecteur du Travail est venu pour procéder aux élections des représentants des ouvriers, comme on l'avait annoncé au patron et aux ouvriers par une dépêche datée du 1-10-1971. Cependant la Direction a demandé à l'Inspecteur du Travail de reporter les élections à 48 heures. Dans l'après-midi de la même journée, la Direction a décidé de licencier collectivement 16 ouvriers, tous dirigeants et militants du Syndicat.

-Le 7-10-1971, tous les ouvriers sont en grève pour exiger la réadmission ^{des} des 17 ouvriers licenciés.

- Le 8-10-1971, l'Inspecteur est venu de nouveau pour faire élire les représentants des ouvriers. Il a demandé au patron d'ouvrir l'usine pour que les ouvriers puissent procéder aux élections à l'intérieur de l'usine. Mais le patron l'a refusé. L'Inspecteur a invité le représentant du patron de venir assister aux élections qui devraient se faire en dehors de l'usine, dans la rue. Mais le représentant du patron n'y est pas venu.

-Le 11-10-1971, le Service du Travail a convoqué les représentants du patron et des ouvriers à une réunion de réconciliation. Mais le patron a refusé d'y envoyer des représentants.

-Le 13-10-1971, le Service du Travail de la Capitale a envoyé ^{une lettre} la Direction de l'usine Vidopin pour lui recommander d'accepter provisoirement les 16 ouvriers licenciés le 6-10-1971 pour que l'usine puisse fonctionner en attendant les décisions du Conseil d'Arbitrage. Mais l'a

Direction a rejeté les recommandations. La grève continue.

III. LA RÉPRESSION POLICIÈRE

-Le 18-10-1971, la Direction a décidé de faire marcher l'usine par la force. On a fait venir des ouvriers d'une autre usine appartenant au même patron. La police du quartier a été mobilisée pour maîtriser les piquets de grève. La police a utilisé des grenades lacrimogènes pour disperser les grévistes. 6 meneurs ont été arrêtés et mis en prison jusqu'au 20-10-1971: parmi les ouvriers arrêtés, il y a un homme et cinq filles. Tous ont été frappés brutalement. Ils ont demandé ensuite des certificats de blessure.

Le Ministère de l'Information a interdit aux journaux de relater les nouvelles relatives à la lutte des ouvriers de VIDOPIN. Le CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE, par le communiqué du 4-11-1971, a élevé des protestations contre cette mesure.

-Le 23-10-1971, les syndicats, membres de la 'Confédération des syndicats des travailleurs du Vietnam' (CSTV) ont fait une grève de solidarité. Les grévistes, après la répression du 18-10-1971, sont revenus pour faire piquets de grève devant l'usine. Des bagarres ont eu lieu le 25 et 26-10 sous les yeux complices de la police. Car les piquets de grèves sont surtout des jeunes filles.

-Du 27-10 au 8-11, l'usine est complètement paralysée.

-Cependant le 4-11-1971, la police a arrêté les deux leaders syndicalistes, Mr Phan-vân-Chí et Hoàng-Liên, respectivement Président et secrétaire de la CSTV. La grève est comme un serpent amputé de sa tête.

-Le 8-11-1971, la police en grand nombre est venue pour lire l'ordre du Procureur de la République, intimant aux grévistes de laisser libre l'accès à l'usine pour que les ouvriers puissent entrer faire leur travail. Beaucoup de ces ouvriers sont amenés d'une autre usine appartenant au même patron. Un aumônier de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne a dû intervenir pour réaffirmer le droit de grève et le droit de faire piquet de grève. Les grévistes continuent de faire piquets de grève et la Police n'a pas intervenu.

-Le 9-11-1971, la police a bloqué avec les fils de fer barbelé les deux bouts de la rue qui donne accès à l'usine. Les grévistes n'ont pas pu venir faire piquet de grève devant l'usine; mais le patron a été libre d'y conduire les ouvriers qu'il a amenés d'une autre usine. Un député de l'assemblée nationale, Mr Hồ-ngọc-Nhuận, présent ce matin, a pro-

- 5 -

testé contre l'intervention partielle de la police, l'accès à l'usine a été de nouveau bloqué complètement.

-Le 10-11-1971, la police continue de bloquer l'accès à l'usine aux grévistes malgré la protestation d'un aumônier de la J.O.C. Pour étouffer la voix de la raison, la police a fait marcher un tourne-disque à toute force.

-Le 11-11-1971, la police a arrêté, pour délit d'excitation à la grève illégale, d'entrave à la liberté de travail et d'attroupement illégal : 14 grévistes

1 militant de la CSTV

3 militants de la J.O.C.

3 aumôniers de la J.O.C.

-Le 16-11-1971, les 3 aumôniers de la J.O.C. ont été libérés.

-Le 19-11-1971, les 13 ouvrières grévistes ont été aussi libérées.

Par contre le même jour, le juge d'instruction a mis en prison :

- Les deux leaders de la CSTV, arrêtés le 4-11-1971: Mr Phan van Chi et Mr Hoang Lien respectivement Président et Secrétaire Général de la CSTV.

- Le militant de la CSTV : Mr Phan van Van

- Les trois militants de la JOC : Mr Vu si Hung

Mr Do quang Tri

Mr Nguyen van Ngoan

- La Présidente du syndicat de Vodopin: Melle To Sang

La grève a été ainsi définitivement brisée par la Police le 11-11-1971: les grévistes, les uns sont arrêtés, les autres recherchés par la police; d'autres terrifiés n'osant plus sortir de la maison. Le patron est libre d'embaucher de nouveaux ouvriers. Dans les jours suivants, une partie des ouvriers de l'usine, n'ayant pu plus supporter financièrement une grève qui dure déjà plus d'un mois, ont dû reprendre le travail.

IV. POURQUOI LE MINISTÈRE DU TRAVAIL N'A-T-IL PAS RÉGLÉ CE CONFLIT ?

Le conflit qui a eu lieu à l'usine VIDOPIN est un conflit de caractère purement professionnel. Il aurait dû être réglé d'après les formalités prévues par la loi du travail. Pourquoi le Ministère du Travail a-t-il laissé ce conflit s'aggraver et dépasser ainsi sa compétence ? Tout d'abord ayant reçu les requêtes des 420 ouvriers de l'usine VIDOPIN le 22 - 8 - 1971, l'Inspecteur du Travail aurait dû se rendre immé-

diatement, d'après l'article 284 de la loi du travail, au lieu du conflit pour faire élire les délégués du personnel. Or on a attendu jusqu'au 6-10-1971 pour le faire.

Le ministère du travail aurait pu alléguer que la Direction de l'usine VIDOPIN a soupçonné qu'il y ait parmi les 420 demandes de fausses signatures, et a demandé au Ministère du Travail de procéder à une vérification. Or cet argument ne tient pas debout. Car ayant reçu les 420 requêtes le 22-8-1971, le Ministère du Travail n'en a informé la Direction de l'usine VIDOPIN que par une lettre du 12-9-1971.

Le Ministère du Travail n'aurait-il pas voulu par là laisser à la Direction de l'usine VIDOPIN le temps nécessaire pour prendre des mesures contre les ouvriers, soit par le licenciement des ouvriers meneurs, soit par la fondation d'un autre syndicat plus docile que le syndicat qui mène actuellement la lutte ? Les événements ont confirmé ces hypothèses. En effet, le 30-10-1971, le patron a provoqué une dispute entre le contre-maitre Tô-huê-Chuong et l'ouvrière militante syndicaliste Truong-thi-Xuân pour avoir le prétexte de renvoyer celle-ci. Les ouvriers sont obligés de réagir. Le 6-10-1971, le patron a demandé de reporter les élections de délégué du personnel à 48 heures pour pouvoir licencier collectivement dans l'après-midi même les 16 ouvriers meneurs (dirigeants et militants syndicalistes).

Ensuite le patron a refusé toute forme de réconciliation, ayant pu s'appuyer sur l'autorité publique et sur un autre syndicat.

On sait bien qu'au Vietnam, il y a au moins 4 centrales ouvrières, à la fois rivales et ennemies :

1. La Confédération Vietnamiennne des travailleurs (CVT) dont Mr Trần-quốc-Bửu est le président depuis le début de la fondation.
2. La Confédération des syndicats des Travailleurs Vietnamiens (CSTV), dont Mr Phan-văn-Chí est actuellement président, mais il y a aussi l'ancien président, Mr Bui-văn-Thiên, qui vient de réoccuper le siège central au No 7 rue Ly-thái-Tổ.
3. Confédération des Syndicats libres (CSL) présidée par Mr Bui-Luong, ex-secrétaire général de CVT.
4. Confédération nationale du Travail (CNT), la dernière dissidente de la centrale de Mr Trần-quốc-Bửu, présidée par Mr Tô-thanh-Tuyên, ex-président de la Fédération des syndicats de la Capitale (CVT).

La centrale la plus en vue est certainement la CVT de Mr Trần-quốc-Bửu. Car la CVT bénéficie, depuis sa fondation, de l'appui de tous les gouver-

nements. Le Ministère du Travail est toujours confié à un homme de Mr Tr. quôc-Bửu. D'ailleurs aucune des trois autres centrales n'a jamais pu obtenir l'autorisation prévue par la loi des associations et syndicats.

Le syndicat qui soutient les revendications des ouvriers de l'usine VIDOPIN s'est affilié à la CSTV de Mr Phan-văn-Chi. Le directeur adjoint et en même temps par interim de l'usine VIDOPIN est un nommé Lê-văn-Y, ancien employé de l'autobus, ancien militant syndicaliste de la CVT. Mr Lê-văn-Y aurait voulu fonder un syndicat d'obédience de la CVT pour contrer celui d'obédience de la CSTV. Mais comme la plupart des ouvriers de l'usine ont adhéré à la CSTV, la CVT n'aurait jamais voulu fonder un syndicat jaune. C'est pourquoi Mr Lê-văn-Y aurait dû se tourner vers la CNT: Mr Tô-thanh-Tuyên, président de la CNT a un frère, Tô-Út, qui travaille dans l'usine VIDOPIN comme contre-maître. Mais c'est aussi une bonne manière pour la CVT de discréditer une centrale dissidente et rivale. Car au moment où la majorité des ouvriers (550 sur 650) d'après le procès verbal de l'Inspecteur du Travail) sont en grève pour protester contre le licenciement collectif de 17 ouvriers, le 27-10-1971, le syndicat de la CNT adresse une lettre au Ministère du Travail pour demander que 'la liberté du travail soit respectée'. Aux yeux de l'opinion publique, ce syndicat de la CNT ne peut être qu'un syndicat jaune. D'ailleurs la CNT a prétendu, dans la lettre ci-dessus citée, qu'elle a 450 adhérents dans l'usine VIDOPIN. Cependant, d'après le Procès-verbal de l'Inspecteur du Travail, il y a eu déjà 420 ouvriers qui envoyaient des pétitions au Ministère du Travail par l'intermédiaire de la CSTV le 22-8-1971 et le 7-10-1971 il y a eu 550 sur 650 ouvriers de l'usine VIDOPIN qui suivaient l'ordre de grève lancé par la CSTV. Comment la CNT pourrait-elle avoir 420 adhérents dans l'usine VIDOPIN?

Le Ministère du Travail, sous la direction de Mr Đam-sĩ-Hiên, un leader de la CVT, dans un communiqué du 11-11-1971, a présenté le conflit à l'usine VIDOPIN comme une lutte d'influence entre les deux organisations ouvrières opposées. Mais en fait, le conflit a commencé depuis le 14-8-1971 et n'a éclaté au grand jour que le 7-10-1971. Le syndicat de CNT n'a apparu que par une lettre adressée au Ministère du Travail le 27-10-1971.

Le Ministère du Travail, sous la direction d'un homme de la CVT, n'a pas voulu régler une affaire déclenchée par la CSTV, une centrale rivale de la CVT. Le Ministère du Travail, sous la direction d'un homme de la CVT, a cherché à créer des contradictions entre la CSTV et la CNT pour assommer les deux centrales rivales de la CVT par le même coup. Le Mi-

ministère du Travail est responsable du développement d'une crise dont les ouvriers ont à supporter tous les frais.

V. POURQUOI L'AUTORITÉ PUBLIQUE A INTER-

venu dans un conflit de travail, du côté du patron pour briser la grève.

Au moment où le conflit a dépassé la compétence du Ministère du Travail, il ne pourrait être réglé que par le rapport de forces. La force, du côté des ouvriers, c'est la grève. La grève qui paralyse l'activité de l'entreprise oblige le patron à traiter avec les ouvriers. Dans un conflit de travail, l'autorité publique doit être neutre. Elle ne peut intervenir que pour maintenir l'ordre. Or pourquoi l'autorité publique du Sud-Vietnam a intervenu du côté du patron pour briser la grève ? Pourquoi l'autorité publique a-t-elle dû mobiliser tant d'organismes, du Ministère de l'Information et de la Justice, jusqu'à la Police et le Tribunal pour mater une grève de 450 ouvriers dont la grande majorité sont des filles ? Sur la tribune de l'Assemblée nationale, le 26-11-1971, le député Hô-ngọc-Nhuận a essayé d'y répondre par ces termes :

'Sans doute cela ne s'explique pas uniquement par le fait que les organismes d'exécution, à un échelon inférieur, ont été achetés pour agir illégalement. Il faut des ordres venant de très haut, pour que le Service du Travail de la Capitale puisse laisser trainer l'affaire pour que le patron ait le temps de prendre des mesures contre les ouvriers meneurs. Il faut des ordres venant de très haut pour que le Ministère de l'Information donne des consignes aux journaux de ne pas publier des nouvelles relatives au conflit de l'usine VIDOPIN. Il faut une protection venant de très haut pour que le chef de la police du 6^{ème} arrondissement puisse refuser de venir s'expliquer devant le Conseil municipal après les événements du 18-10-1971 et puisse continuer de briser la grève dans les jours qui suivent. Il faut un ordre venant du Ministère de la Justice pour que le Procureur de la République puisse donner l'ordre à la police de prendre des mesures adaptées pour briser la grève. Il faut des ordres pour que le Juge d'instruction puisse mettre en prison les piquets de grève en basant uniquement sur les chefs d'accusation établis par la police, une police qui se tient carrément du côté du patron.

Pour expliquer cette collusion entre le pouvoir et patronat capitaliste, au début on a pensé aux relations entre le patron de l'usine VIDOPIN et la femme du Président de la République. En effet, Mme

Lê-kim-ngọc-Tuyêt, directrice du personnel, avec son mari, Vương-khái - Hông directeur technique, est celle qui dirige effectivement l'usine VIDOPIN. Mme Lê-kim-ngọc-Tuyêt est en même temps présidente de la milice Auto-défense du 6e arrondissement, et membre active de l'Association des femmes pour le service social dont Mme Nguyễn-văn-Thiệu est la présidente. Par l'intermédiaire de Mme Lê-kim-ngọc-Tuyêt, le patron de Vidopin, qui est Mr Quách Nhan (un chinois), a beaucoup contribué à la construction de l'hôpital VÌ DAN (pour le peuple) de Mme Nguyễn-văn-Thiệu. Fort de ces relations, le patron de VIDOPIN a pu être intraitable, mépriser les ouvriers et ne pas tenir compte de l'opinion publique.

Mais au cours du développement de l'affaire, on sait bien que le patron de VIDOPIN ne s'appuie non seulement sur ces hautes relations, mais il bénéficie d'une protection effective venant de très haut. Selon une source non encore vérifiée, la femme du Président Nguyễn-văn-Thiệu a 60% des actions dans l'usine VIDOPIN; d'autres personnalités en ont 20%; Mr Quách-Nhan n'en a effectivement que 20%. Cela n'est pas difficile à expliquer. En effet, l'usine VIDOPIN fournit, en monopole, des piles à l'armée. Et tout le monde sait bien que dans les affaires d'adjudication de fournitures pour l'armée, on gagne toujours le décuple. C'est pourquoi l'usine VIDOPIN a un chiffre d'affaire très grand. D'après les plaintes déposées par le Directeur de l'usine VIDOPIN au tribunal la grève du 8, 10 au 11, 11, 1971 a fait perdre à l'usine 21.180.000 \$. L'Usine VIDOPIN existe depuis plus de 20 ans. Mais si Mr Quách Nhan cède 80% de ses actions, avec le 20% qui lui reste, il gagne autant, si non plus, qu'avec les 100% d'autrefois. D'ailleurs, par là, il pourrait tranquillement faire ses affaires dans les autres entreprises. Car Quách-Nhan possède en plus : l'usine fabricant des piles de la marque 'l'Aigle', de la marque 'le Chat', une usine fabricant des fermetures à éclair, une usine fabricant des toiles en nylon, une usine fabricant des nouilles à deux crabs, une usine fabricant des cartons, une usine fabricant des feuilles de zinc.

C'est par une collusion d'intérêts de cette sorte qu'on puisse expliquer l'intervention brutale de l'autorité publique dans un conflit de travail comme dans celui de VIDOPIN. En effet, mobiliser l'armée, la police, l'administration, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire pour maintenir coûte que coûte une élection à liste unique, pour légiférer des élections truquées, c'est bien facile à comprendre. Mais mobiliser le ministère du travail, le Ministère de l'Information, le Ministère

de la Justice, la police, le tribunal, la Radio-Télévision et les journaux pro-gouvernementaux pour protéger une usine de 650 ouvriers, au mépris de l'opinion publique et du prestige du régime, c'est une chose qui n'arrive pas à s'expliquer si la famille du Président de la République n'avait pas des intérêts là dedans.

VI. COMMENT RÉGLER CETTE AFFAIRE ?

Le député Hô-ngọc-Nhuân poursuit en ces tons, sur la tribune de l'Assemblée nationale le 26-11-1971 :

'La lutte des ouvriers de l'usine VIDOPIN est une lutte purement professionnelle, pour revendiquer des droits légitimes, contre des licenciements injustes. Nous demandons au pouvoir exécutif de régler cette affaire pour le bien de la classe ouvrière et pour l'avenir du pays.

Les ouvriers demandent que tous les ouvriers soient admis à reprendre le travail; que toutes les discriminations entre les ouvriers grévistes et les ouvriers jaunes soit abolie, pour que tout le monde se mette de nouveau à la production et au développement de l'entreprise; toutes les contradictions d'intérêts devraient être réglées, avec l'arbitrage du Ministère du Travail.

L'autorité publique a brisé la grève, l'arme unique des ouvriers dans un rapport de forces vis-à-vis du patron. L'autorité publique doit régler l'affaire pour protéger les intérêts légitimes des ouvriers.

Le pouvoir exécutif doit remettre immédiatement en liberté tous les ouvriers et tous les leaders ouvriers qui sont encore emprisonnés. Le pouvoir exécutif doit punir les organismes d'exécution pour abus de pouvoir afin d'éviter les récidives.

Régler le conflit de VIDOPIN dans le sens du respect des droits des ouvriers, c'est racheter les fautes commises dernièrement, c'est rétablir la confiance à la masse, surtout la masse ouvrière, c'est ouvrir une nouvelle politique ouvrière digne de ce nom.

Une politique ouvrière digne de ce nom doit viser à développer les activités syndicales et non pas à manœuvrer et à abattre les syndicats. L'erreur principale de tous les gouvernements qui se sont

suis depuis une quinzaine d'années c'est de ne favoriser qu'une seule centrale ouvrière, la Confédération Vietnamiennne du Travail (CVT), c'est de confier en monopole le Ministère du Travail à la seule CVT, alors qu'il existe plusieurs centrales ouvrières rivales et ennemies au Sud-Vietnam. Voulant réserver le monopole à la CVT, le Ministre de l'Intérieur, dans les années passées, a refusé de reconnaître officiellement la CSTV, la CSL et la CNT.

Confier en monopole à des hommes de la CVT, le Ministère du Travail n'a pu eu une politique correcte envers la classe ouvrière et les syndicats. Nous avons présenté dans la première partie la responsabilité du Ministère du Travail, sous la direction de Mr Dam-si-Hièn, l'homme de la CVT dans le développement du conflit à l'usine VIDOPIN.

Saigon le 28-11-1971